



## PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau milieux naturels et biodiversité

Affaire suivie par : Anaïs NEAU  
Tél : 05 58 51 31 54  
Mèl : ddtm-snfs@landes.gouv.fr

## Compte-rendu de réunion

Mont de Marsan, le 30 octobre 2018

Objet	<b>Comité de pilotage Sites Natura 2000 de la Midouze, du Midou et du Ludon (Landes Nature)</b>
Date	<b>10/07/18</b>
Présence	<b>Cf liste ci-jointe</b>

### Synthèse

1) Présentation de Marine Hédiard, animatrice de l'association Landes Nature (LN), ainsi que Suzy Lemoine.

2) Actualités : Magali Bertrand, DDTM des Landes

- Réglementaire : attente de la circulaire.

- Financement : les outils sont disponibles depuis fin 2017. Les premiers paiements sont partis pour l'animation mais nous n'avons pas encore eu de retour. En ce qui concerne les contrats, les outils sont disponibles depuis le début d'année ainsi que l'enveloppe. Il faut donc essayer de faire émerger un maximum de contrats cette année. Conformément au décret de 99, le délai de 6 mois entre le dossier complet et la décision juridique n'ayant pas pu être respecté concernant les contrats, nous demandons une dérogation au contrôleur budgétaire régional pour les contrats concernés. Ce qui entraîne un délai de traitement des paiements un peu plus long.

3) Bilan Suzy Lemoine, Landes Nature, sur la dernière année d'animation

cf document joint et diaporama. En complément les informations suivantes ont été données :

- 3 kakémonos ont été créés pour l'exposition mobile du Midou-Ludon et de la Midouze. Ils récapitulent les habitats et espèces du site. Ils sont également disponibles pour les scolaires.
- N°3 du Mid'Info paraîtra cet automne. Le site Internet est régulièrement mis à jour avec les lettres d'informations et les éléments relatifs à Natura 2000.

Le plan de communication de Landes nature a révélé qu'il fallait plus de visibilité, d'où la création d'une page Facebook fin janvier. Trois publications environ sont effectuées par semaine avec récapitulation des actions. Landes Nature invite à s'abonner à la page pour avoir les dernières informations relatives à Natura 2000. Il y a également une plaquette de présentation de Landes Nature et de l'ADASEA.

- 3 grandes sorties :

Sur la hêtraie de Roquefort, suite au travail sur l'inventaire de la hêtraie de la Douze, ont été présentés les premiers résultats de l'étude, mais seulement 2 propriétaires étaient présents à la sortie, sur une dizaine de participants au total.

Sortie scolaire sur l'étang de Perchère (15 septembre) où l'ADASEA a présenté les enjeux

liés à l'étang.

La journée mondiale des zones humides sur le site de Castets a réuni sept participants. Réalisée en semaine, il était donc difficile de toucher le plus grand nombre.

Perspectives de communication sur le site : développer le réseau sur Facebook, continuer les sorties qui plaisent au public.

- Gestion des habitats et espèces :

\* Contrats agricoles : MAEC. L'agriculteur décide de présenter un cahier des charges et s'engage sur 5 ans. Il doit le respecter en contrepartie d'une aide financière. Pour pouvoir être proposés, les contrats doivent être intégrés dans un projet agro-environnemental (PAEC). La barrière inter-départementale existe, même si c'est le même site Natura 2000.

➔ Côté Landes, 5 mesures : la restauration de milieux ouverts prairiaux par conversion de cultures ou entretien de prairies et parcours. Celui-ci peut-être fait par fauche tardive, avec ou sans fertilisation et avec pâture associée ou seule.

Chaque année, présentation aux agriculteurs des mesures et incitation à s'y engager.

En 2017, 23 nouveaux exploitants. Depuis 2016, 395 hectares ont bénéficié d'actions agro-environnementales.

Initiation en 2018 d'un suivi des reconversions de cultures en prairies. Il est intéressant de voir dans 5 ans si les graminées changent ou non.

Il y aura un nouvel appel à projet avec les mêmes critères côté Landes.

Le CEN Nouvelle Aquitaine sur le secteur de Bourdalat a observé une population de Cuivré des marais. Il faut trouver des solutions pour le conserver dans les prairies. Il y a donc un travail important de sensibilisation de Landes Nature pour maintenir ces milieux en herbe.

➔ Côté Gers : Territoire du Bas Armagnac avec des zones humides.

PAEC en 2015 déposé et reconduit ensuite. Nouveau PAEC déposé pour la période 2017 à 2019.

Présence d'une multitude de mesures avec la gestion de prairie par fauche, mesures d'enherbement des vignes et vergers...

35 agriculteurs bénéficiaires. C'est compliqué car seule l'année 2015 est payée à ce jour, mais les agriculteurs ont souhaité tout de même s'engager. 500 hectares engagés dont 240 en prairies. L'ADASEA connaît l'enveloppe pour l'année et doit donc prioriser, puisqu'il y a beaucoup de demandes formulées.

\* Charte Natura 2000 : un recueil de bonnes pratiques pour gérer au mieux le milieu naturel. Signature pour 5 ans et encouragement des communes à signer cette charte pour celles étant incluses dans le site. Le 21 avril dernier, signature sur la commune de Gaillères avec 40 hectares engagés (étang, milieux forestiers, cours d'eau). A ce jour seulement 7 communes engagées.

Côté Gers, aucune n'est signée à ce jour. Il y en a une en cours sur la commune de Perchère. La charte Natura 2000 peut être signée par les agriculteurs dans le cadre de l'amélioration de leur exploitation (dispositif AREA). 7 signées au total. Censé être un engagement volontaire, la région a exigé que les agriculteurs signent la charte concernant leurs îlots.

En ce qui concerne les contrats natura 2000 privés engagés, l'argent doit être avancé, il est donc difficile de convaincre, car ils ne seront remboursés qu'une fois les factures acquittées.

Les 2 contrats sur le Marais du Los et à Uchacq et Parentis vont être bientôt payés.

Suivi du contrat de la chapelle sur la commune de Retjons : broyage du robinier faux acacia, mais difficile d'en venir à bout ; mise en place de 3 panneaux pédagogiques le long du sentier afin de présenter le contrat et le milieu. Marine Hédiard précise qu'il faudra prévoir de se rendre sur le site.

Il y a une tourbière sur Meilhan. Le propriétaire souhaitait faire un éclaircissement des pins sur les bords de la zone tourbeuse, mais a changé d'avis. Ce dossier montre la difficulté d'animation car beaucoup de temps consacré compte tenu de l'intérêt patrimonial du secteur, pour finir par un abandon du projet.

Le contrat pour le CD40 sur le domaine d'Ognoas est prévu pour début 2019.

\* Les animateurs peuvent accompagner les ayants droits sur l'évaluation des incidences. Il est demandé aux collectivités de les contacter avant d'établir le cahier des charges pour les bureaux d'études.

La question est posée pour les coupes forestières. Le CRPF précise que les coupes forestières programmées sont soumises à évaluation d'incidences Natura 2000. Landes Nature informe qu'elle n'a pas de rôle régional, elle donne des éléments sur la manière de mener le projet.

Projets : projet de restauration de l'étang de Brocas, projet de l'association PIMAO dans le Gers dont le but est de créer une base de données autour de la Cistude notamment. La création de l'association PIMAO, récente, est intéressante pour l'ADASEA du Gers afin de connaître leurs projets.

#### 4) Présentation sur la hêtraie de Roquefort par 2 stagiaires Landes Nature

Le détail est disponible dans le diaporama.

Le protocole est identique à celui mené sur le Ciron afin de pouvoir comparer.

Le CBNSA souhaite pouvoir effectuer un suivi de la hêtraie sur le long terme dans le cadre du projet Sentinel.

Landes Nature propose de rédiger un paragraphe dédié à la hêtraie de Roquefort et de l'intégrer dans la Charte Natura 2000.

Le robinier limite l'étalement de la hêtraie et sa densité. Les trouées telles que l'autoroute favorisent la colonisation par d'autres espèces.

Mme LAPORTE rappelle que la richesse du site est aussi due à sa bonne santé financière grâce à la forêt de production. La sylviculture n'est donc pas une menace. Landes Nature précise qu'il n'y a pas de risque d'exploitation du hêtre mais le constat est que le cœur de la hêtraie diminue.

Le CRPF demande comment la coupe des pins peut gêner la hêtraie car cette forêt de 50 000 ans a connu une succession de climats différents. Le robinier, espèce de lumière ne peut pas gêner le hêtre. On parle de variabilité génétique mais pour le CRPF, ce hêtre est le même qu'ailleurs.

Landes Nature répond que là où il y a du robinier il n'y a pas de hêtre. Il ne faut pas que les sylviculteurs et propriétaires se sentent agressés par la protection de la hêtraie. Aujourd'hui le but est de faire un inventaire objectif sur cette hêtraie.

Le CRPF demande à ce que les propriétaires soient informés contrairement à ce qui s'est passé sur le CIRON. Landes Nature confirme que c'est le cas.

#### 5) Périmètre

Mme LAPORTE signale que l'arrêté ministériel ne respecte pas le périmètre approuvé par le COPIL en 2016 pour la Midouze. Les règles actuelles sont étranges et placent le CRPF dans une situation complexe.

Mme BERTRAND précise qu'il y a un delta entre la transmission au ministère et l'envoi à l'Europe. Les périmètres sont validés par la DREAL, l'arrêté ministériel qui modifie le périmètre devrait intervenir fin d'année.

#### 6) Animation territoriale à compter du 01 avril 2019 :

Les collectivités territoriales doivent prendre en charge l'animation Natura 2000, sinon sans candidature reçue c'est l'État qui porte l'animation. Lors de la convocation au COPIL, la demande a été faite si une collectivité souhaite se porter candidate à compter du 01 avril 2019.

Le Pays d'Armagnac propose de se porter candidat pour l'animation du site du Midouze. Pas d'opposition retenue. Le courrier du pays d'Armagnac se portant candidat sera

joint au compte-rendu du COPIL.

Présentation du Pays d'Armagnac par le président (syndicat mixte) : le Pays d'Armagnac est inscrit dans une valorisation du patrimoine naturel. Se porter candidat pour l'animation du site permet de mobiliser des aides pour les agriculteurs et une mettre en valeur la biodiversité. C'est la concrétisation de la mise en valeur du patrimoine naturel. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il faut une convention triennale. Le syndicat souhaite reprendre l'animation pour favoriser la contractualisation avec le monde agricole, et l'écotourisme rural. Il y a déjà des relations existantes entre les offices du tourisme de Cazaubon et de Mont-de-Marsan donc il peut y avoir des objectifs concrets développés.

En terme de méthode de travail, le souhait est de se rapprocher des 2 communautés de communes et de la communauté d'agglomération pour savoir s'il existe un accord sur les objectifs. Le dernier point est la question du financement avec 10 % restant à charge au Pays d'Armagnac (en autofinancement). L'expérience des étangs d'Armagnac montre que la contractualisation, le lancement du marché prend du temps. Les dossiers pour les MAEC doivent être déposés en mai et le commencement de l'animation en avril.

Le timing est serré pour tout mettre en place. Le souhait est de fixer les objectifs et moyens en premier lieu. La vision des élus aujourd'hui est qu'il y a un patrimoine naturel à valoriser pour conforter l'économie touristique.

Un travail cartographique est en cours avec l'ADASEA du Gers.

Demande de quelques élus présents de l'élaboration par le Pays d'Armagnac d'une fiche de synthèse des éléments rapportés. Des contacts doivent suivre entre les communautés de communes et la communauté d'agglomération.

Magali Bertrand précise qu'il y aura un portage Etat pour la Midouze, n'ayant pas de candidature de collectivité. Cela est validé par le COPIL

Magali Bertrand remercie les animateurs pour le travail effectué sur le terrain.

L'adjoint au chef de service



Magali BERTRAND